

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 220-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1010

Déposée le: 20.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Alberucci (Ostermundigen, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 482/2017 du 17 mai 2017
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –



PDE gare d'Ostermundigen

Le programme cantonal des pôles de développement économique (PDE) englobe 23 sites actifs, dont cinq ont le label « site PDE de premier plan ». La gare d'Ostermundigen en fait partie. Le potentiel de cette zone est ainsi mis en évidence, tout comme son importance pour le développement économique de la région et du canton.

Depuis des années, ce PDE semble ne connaître aucune avancée, à l'inverse de la zone avoisinante, pour laquelle Ostermundigen a adopté un plan de quartier pour la tour « Bären ».

La question est de savoir comment le canton et la commune pourraient déclencher le développement de ce site important.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel rôle joue le canton dans le développement d'un PDE ?
2. Quelles activités ont été menées jusqu'ici par le canton afin de développer le PDE de la gare d'Ostermundigen ?
3. Que prévoit le canton pour développer le PDE de la gare d'Ostermundigen ?

4. Du point de vue du canton, que devrait entreprendre la commune d'Ostermundigen pour développer le PDE ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le programme cantonal des PDE permet depuis plus de 25 ans au canton de Berne d'encourager le développement économique sur son territoire. Son objectif est de concilier divers domaines politiques et de préparer, du point de vue de l'aménagement, des sites propices à l'implantation d'entreprises artisanales, industrielles et de services afin que des établissements à forte valeur ajoutée puissent s'installer le plus rapidement possible dans le canton de Berne.

Question 1 :

Le rôle et les tâches assumés par le canton dans le cadre du développement des PDE sont inscrits dans la fiche de mesure C_04 « Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE) » du plan directeur. Ils peuvent se résumer ainsi :

- Le canton encourage et gère les PDE en étroite collaboration avec les communes d'implantation. La coopération entre le canton et les organisations œuvrant à la réalisation d'un PDE, l'étendue des prestations cantonales et les étapes devant être franchies par le projet font l'objet du controlling des PDE ou de négociations au cas par cas, en étroite collaboration entre le canton et les organisations ou les communes, aboutissant à des décisions contraignantes pour toutes les parties.
- Le canton peut apporter un soutien humain et financier au développement des PDE. Les aménagements de ces types de périmètres donnent droit à des subventions.
- La Promotion économique du canton de Berne offre des instruments de communication modernes et propose des activités de marketing pour certains projets bien précis dans les PDE.

Question 2 :

Jusqu'à maintenant, le canton a mené les activités suivantes pour le PDE de la gare d'Ostermundigen :

- *Années 1990* : admission du périmètre de la gare d'Ostermundigen dans le programme cantonal des PDE.
- *2002* : signature d'une convention de coopération entre la commune d'Ostermundigen et le canton en vue de développer un PDE.
- *2012* : reconnaissance en tant que site de premier plan du PDE de la gare d'Ostermundigen dans le cadre du 7^e rapport intermédiaire du programme cantonal.
- *2012 à 2016* : organisation de huit rencontres de premier plan entre les représentants de la commune et du canton au sujet du PDE.
- *2015* : approbation par le groupe de travail sur les PDE¹ de la demande soumise le 15 mai 2015 par la commune d'Ostermundigen en vue d'étendre le périmètre du pôle, sous réserve de la constitution d'une organisation de projet, de l'examen du plan directeur communal et du règlement de zone ainsi que de l'élaboration d'un instrument de planification contraignant pour les autorités et les propriétaires fonciers pour le périmètre du PDE de premier plan de la gare d'Ostermundigen.

¹ Le groupe de travail concernant les PDE est l'organe directeur stratégique et technique du programme des PDE, qui regroupe des représentants de la JCE, de la TTE, de l'ECO et de la FIN.

Remarque : depuis lors, les mandats sont en suspens, tout comme l'est l'approbation formelle par Monsieur Neuhaus, conseiller d'Etat, raison pour laquelle le périmètre étendu n'a pas encore pu être déterminé de manière définitive.

- *2016* : intégration du PDE de la gare d'Ostermundigen dans la catégorie « gestion active, 2^e priorité » dans le cadre du 8^e rapport intermédiaire car, entre 2012 et 2016, aucun changement notable n'est intervenu. Le faible engagement de la commune dans la poursuite du PDE est notamment dû à un manque de ressources.
- *14 septembre 2016* : approbation par l'OACOT d'un plan de quartier modifiant la réglementation fondamentale en matière de construction pour le périmètre « Bären », situé à l'extérieur du PDE mais rattaché à ce dernier d'un point de vue fonctionnel.
- *Depuis 2016* : à la suite de l'approbation en votation, le 3 avril 2016, du projet de tram Berne - Ostermundigen, une organisation de projet a été constituée avec la participation du canton. Une autre organisation de projet est en train de voir le jour au sujet du nœud de transports publics d'Ostermundigen.
- *Controlling du plan directeur de 2016* : il est prévu, dans le cadre de ce controlling, que le canton crée les conditions favorisant une mixité des utilisations dans des PDE particulièrement centraux et extrêmement bien desservis. Une telle adaptation doit permettre au PDE de la gare d'Ostermundigen de prévoir à l'avenir des logements, dans une proportion restreinte, pour autant que la fiche de mesure C_04 du plan directeur cantonal puisse être adoptée comme prévu. L'arrêté du Conseil-exécutif au sujet du controlling du plan directeur de 2016 devrait intervenir au cours du troisième trimestre de 2017.

Question 3 :

Le canton maintient son soutien au PDE de la gare d'Ostermundigen et souhaite promouvoir sa concrétisation. Parallèlement au traitement du dossier du nœud de transports publics d'Ostermundigen et de celui de la ligne de tram reliant la localité à Berne, le canton peut soutenir la commune dans le développement du PDE de sa gare au moyen de ressources humaines et financières.

Question 4 :

Du point de vue du canton, la commune doit d'abord résoudre la question de la délimitation du périmètre du PDE afin de le coordonner avec la révision de l'aménagement local, constituer une organisation de projet mais aussi lui soumettre, le cas échéant, une proposition d'extension du site. Il s'agirait pour la commune, dans un deuxième temps, d'adapter son plan directeur et son plan d'affectation aux nouvelles données. Des plans de quartier élaborés par zones, fondés sur ces instruments d'aménagement du territoire actualisés, constituent la base de la réalisation (procédure d'octroi du permis de construire).

La commune a toujours la possibilité de donner une impulsion aux réalisations, au sein du PDE de la gare d'Ostermundigen, en se fondant sur son plan directeur et son plan d'affectation en vigueur. Si le périmètre doit être modifié ou que son profil d'affectation doit être conçu différemment, il y aura lieu d'examiner les instruments d'aménagement de la commune juridiquement valables et contraignants pour les autorités et les propriétaires fonciers et, en concordance avec la révision de l'aménagement local envisagée, de les remanier dans l'ensemble du périmètre.

Destinataire

- Grand Conseil